Nations Unies S/PV.7799



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7799e séance

Mardi 1er novembre 2016, à 15 h 15
New York

Président : M. Seck . . . . (Sénégal)

Membres :

Angola	M. Lucas
Chine	M. Shen Bo
Égypte	M. Aboulatta
Espagne	M. Gasso Matoses
États-Unis d'Amérique	M. Pressman
Fédération de Russie	M. Iliichev
France	M. Delattre
Japon	M. Bessho
Malaisie	Mme Adnin
Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
Ukraine	M. Vitrenko
Uruguay	M. Rosselli
Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

16-35573 (F)





La séance est ouverte à 15 h 15.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Churkin et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Liban à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité rappelle toutes ses résolutions antérieures ainsi que les déclarations de son président concernant la situation au Liban, notamment sa déclaration du 22 juillet 2016 (S/PRST/2016/10). Il réaffirme son ferme attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban, conformément aux résolutions 1701 (2006), 1680 (2006) et 1559 (2004).
>
> Le Conseil se félicite de l'élection du Président de la République du Liban, Michel Aoun, en vertu de la Constitution libanaise. Cette élection constitue une étape très attendue et critique dans la voie vers un règlement de la crise politique et institutionnelle au Liban. Le Conseil exhorte le nouveau Président de la République du Liban et les dirigeants libanais à poursuivre les efforts déployés jusqu'ici en continuant d'œuvrer de manière constructive pour assurer la stabilité du pays et en formant rapidement un gouvernement.
>
> Le Conseil souligne que la formation d'un gouvernement d'union nationale et l'élection d'un parlement d'ici à mai 2017, comme le prévoit la Constitution, revêtent une importance fondamentale pour la stabilité du Liban et sa capacité de faire face aux problèmes de la région. Il encourage toutes les parties au Liban à faire preuve d'une unité et d'une volonté renouvelées à cet effet, de manière à donner au Liban les moyens de s'attaquer aux problèmes de plus en plus pressants auxquels il fait face en matière de sécurité ainsi que sur les plans économique, social et humanitaire.
>
> Le Conseil considère que le maintien de la stabilité du Liban est indispensable à la stabilité et à la sécurité régionales. Il souligne qu'il a demandé à plusieurs reprises à toutes les parties libanaises de s'engager à nouveau en faveur de la politique de dissociation du Liban et de cesser toute implication dans la crise en Syrie, conformément à l'engagement souscrit dans la Déclaration de Baabda.
>
> Le Conseil félicite le Premier Ministre, Tammam Salam, pour son rôle déterminant à la tête du Gouvernement tout au long de cette période difficile et pour les efforts qu'il a déployés pour que le Gouvernement puisse fonctionner efficacement sans président. Le Conseil salue en outre l'action que le Président du Parlement, Nabih Berri, a menée en faveur de la poursuite du dialogue entre toutes les parties libanaises.
>
> Le Conseil adresse ses remerciements au Groupe international d'appui au Liban et invite la communauté internationale, y compris les organisations internationales, à veiller à ce que le Liban continue de bénéficier du soutien nécessaire pour résoudre les problèmes de sécurité et les difficultés d'ordre économique et humanitaire auxquels il fait face. Le Conseil réaffirme son appui à la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et l'engage à poursuivre sa mission de bons offices en cette période critique pour le Liban, en coordination étroite avec le Groupe international d'appui au Liban. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2016/15.

La séance est levée à 15 h 20.